



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-560

### Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET  
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

#### **EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h  
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10  
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction des relations internationales	<b>N° 2016-560</b>

**Partenariat entre l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux et  
Bordeaux Métropole - Programme d'actions 2016-2017 - Décision - Autorisation**

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Le contexte**

L'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP Bx) est un établissement public administratif (décret du 10.12.1979) sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication assurant notamment la formation initiale, à ses différents niveaux, des professionnels de l'architecture et du paysage. Elle contribue à l'échange des savoirs et des pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale notamment par le développement de programmes de coopération avec des institutions étrangères.

Afin de rendre plus lisible et cohérente une approche commune sur certaines zones géographiques, et de favoriser les liens entre monde universitaire et collectivités locales, Bordeaux Métropole et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ont décidé d'établir une convention-cadre de partenariat pour une durée de trois ans (2014-2017) - délibération n° 2014/0575.

Il est convenu que les parties revoient annuellement le programme d'actions annexé.

Le présent rapport propose le programme d'actions 2016-2017 correspondant à la dernière année du partenariat triennal.

**2 - Les modalités de coopération entre Bordeaux Métropole et l'ENSAP Bx**

L'ENSAP Bx et Bordeaux Métropole se sont engagées à mettre en commun leurs ressources documentaires, intellectuelles et techniques, utiles à la bonne fin des actions dans le cadre de la coopération.

L'annexe à la convention détaille les éléments suivants :

- la période de référence,
- les actions et leur état d'avancement : les actions en cours et celles à développer,
- le montant attribué par action.

L'annexe, signée par les deux parties, indiquera le montant de l'enveloppe globale annuelle.

La délibération n° 2014/0575 précise que le Conseil métropolitain sera amené à délibérer annuellement sur le budget et le détail des actions. Le conseil d'administration de l'ENSAP Bx, quant à lui, sera régulièrement tenu

informé du détail des actions conduites conjointement et des engagements financiers qui en découlent pour les deux parties, le cas échéant.

### **3 – Le programme d’actions internationales communes prévu en 2016-2017**

#### **3.1 : Accueil de stagiaires chiliens et argentins dans les services de Bordeaux Métropole**

Depuis 2013, dans le cadre d'échanges préexistants entre l'ENSAP Bx, les facultés de Santiago du Chili et de Rosario, Bordeaux Métropole accueille quatre étudiants chiliens et argentins dans ses services pour effectuer un stage professionnalisant. Ce programme est par ailleurs soutenu par les ambassades de France des deux pays concernés.

Les stages envisagés pour cette nouvelle période seront effectués à la Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages, ainsi qu'à la Direction des bâtiments.

#### **3.2 : Partenariat avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique**

Dans le cadre de l'accord de coopération avec Bordeaux Métropole/L'Etat du Guanajuato - la zone métropolitaine de Leon (2015-2019), un programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants associant l'ENSAP Bx et la Faculté d'architecture de Guanajuato a été développé. La « recherche/action » sur le thème « stratégie de réappropriation du quartier El Santuario à Leon » initiée en 2015 sera renforcée.

Elle doit conduire à la définition d'actions d'aménagement de la part de la municipalité de Leon suite aux préconisations lors des séminaires 2016 présentées aux habitants du quartier et aux acteurs institutionnels.

#### **3.3 : Partenariat avec l'Etat du Télangana et Hyderabad, Inde**

Un accord a été signé le 30 juin 2015 avec l'Etat du Télangana et Bordeaux Métropole (2015-2020). Dans ce cadre, l'ENSAP Bx a développé des échanges avec deux écoles d'architecture locales, sur la base d'ateliers d'architecture croisés (2015-2016), autour des thèmes « mobilité et patrimoine ». Un partenariat académique est également à l'étude. Une perspective d'inscription dans Agora des résultats de ces travaux est envisagée.

#### **3.4 : Partenariat avec la Communauté urbaine de Douala (Cameroun).**

Bordeaux Métropole renforcera ses échanges avec la Communauté urbaine de Douala sur des axes liés à « l'eau-assainissement-drainage des eaux pluviales », aux « transports et mobilité urbaine durable », au « développement économique territorial et soutien à l'entrepreneuriat des jeunes ». Un accord-cadre sera signé avant la fin 2016.

Il est convenu également de soutenir le partenariat entre l'Ecole supérieure et spéciale d'architecture de Yaoundé et l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux. Cette action porte sur le montage d'un premier atelier international, en lien avec les thématiques du futur accord.

### **4 – Modalités de versement**

Pour 2016-2017 (d'octobre à octobre), un budget de 33 000 € (trente trois mille euros) est prévu pour le fonctionnement global de ces programmes, dont :

- 20 000 € financés par Bordeaux Métropole (dont 7 000 € correspondant à des indemnités de stages, versés directement aux étudiants) et
- 13 000 € financés par l'ENSAP Bx (au lieu de 9 000 € sur 2015-2016).

Le montant versé par Bordeaux Métropole reste identique à celui versé les deux années précédentes.

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention d'un montant de 13 000 € selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 10 400 €, après signature de la présente convention,

- 20 %, soit la somme de 2 600 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément aux éléments indiqués dans le paragraphe 4.

## **5 – Obligations de l'organisme subventionné**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5111 - 4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les différentes collaborations initiées depuis 2011 avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n° 2016/70 du 12 février 2016 reçue à la Préfecture de la Gironde le 17 février 2016 adoptant le budget primitif 2016,

**VU** la délibération n° 2014/0575 liant Bordeaux Métropole et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux sur un programme de travail triennal.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt de Bordeaux Métropole à étendre le rayonnement du territoire en collaboration avec les acteurs du territoire dans le cadre de ses actions de coopération à l'international.

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le programme d'actions communes pour la période octobre 2016-octobre 2017 et le budget associé,

**Article 2** : d'accorder une subvention de 13 000 € à l'ENSAP Bx afin de mettre en place les actions détaillées dans le rapport,

**Article 3** : d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'annexe budgétaire détaillant les actions,

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, CDR AAC, chapitre 65, article 6574, fonction 048, section en fonctionnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 OCTOBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 OCTOBRE 2016</b>	Monsieur Michel VERNEJOUL



## Annexe

### Bordeaux Métropole – EnsapBx

#### pour l'organisation conjointe de projets de coopération internationale

#### Actions établies pour l'année 2016-2017

- financement Bordeaux Métropole 20 000 € (même montant qu'en 2015-2016)
- financement l'EnsapBx 13 000 € (au lieu des 9 000 € fixés pour 2015-2016)

#### Action 1 : Accueil de stagiaires chiliens et argentins dans les services de Bordeaux Métropole

Depuis 2013, dans le cadre d'échanges préexistants entre l'EnsapBx, les facultés de Santiago du Chili et de Rosario, Bordeaux Métropole accueille quatre étudiants chiliens et argentins dans ses services pour effectuer un stage professionnalisant. Ce programme est par ailleurs soutenu par les ambassades de France des deux pays concernés.

Les stages envisagés pour cette nouvelle période seront effectués à la Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ainsi qu'à la Direction des bâtiments.

Cette action est reconduite selon les mêmes modalités de 2015-2016.

**Bordeaux Métropole** : 7 000 € (correspondant à la rémunération des stagiaires)

**EnsapBx** : 1 000 € (correspondant aux frais d'inscription, assurance maladie, responsabilité civile)

#### Action 2 : Partenariat avec la Faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique

Cette action est reconduite et vise à renforcer les résultats de l'atelier d'échanges 2016 autour d'une recherche/action sur le thème « stratégie de réappropriation de l'espace public par les habitants du quartier El Santuario à Leon ». Elle doit conduire à la définition d'actions d'aménagement participatives de la part de la municipalité de Leon suite aux préconisations présentées aux habitants du quartier et aux acteurs institutionnels.

**Bordeaux Métropole** : 5 500 € (correspondant au financement des travaux de l'atelier et de recherche/action).

**EnsapBx** : 4 000 € (correspondant aux frais de déplacement et de valorisation des résultats des travaux de la recherche /action).

#### Action 3 : Partenariat avec l'Etat du Télangana et Hyderabad, Inde

Un accord a été signé le 30 juin 2015 avec l'Etat du Télangana et Bordeaux Métropole. Dans ce cadre, l'EnsapBx a développé des échanges avec deux écoles d'architecture locales, sur la base d'ateliers d'architecture croisés (2015/2016) notamment sur le site de la Tombe de

M. Raymond, autour des thèmes « mobilité et patrimoine ». Un partenariat académique est également à l'étude. Une perspective d'inscription des résultats de ces travaux dans Agora 2017 est envisagée.

<b>Bordeaux Métropole</b> : 5 500 € (correspondant au financement des travaux de l'atelier)
<b>EnsapBx</b> : 4 000 € (correspondant aux frais de déplacement et de valorisation des résultats des travaux des ateliers)

#### **Action 4 : Partenariat avec la Communauté de Douala - Cameroun**

Bordeaux Métropole renforcera ses échanges avec la Communauté urbaine de Douala sur des axes liés à « l'eau-assainissement-drainage des eaux pluviales », aux « transports et mobilité urbaine durable », au « développement économique territorial et soutien à l'entrepreneuriat des jeunes ». Un accord-cadre sera signé avant la fin 2016.

Il est convenu également de soutenir le partenariat entre l'Ecole Supérieure Spéciale d'Architecture du Cameroun (Essaca) et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. Cette action porte sur le montage d'un premier atelier international, en lien avec les thématiques du futur accord.

<b>Bordeaux Métropole</b> : 2 000 € (correspondant au financement de montage de l'atelier)
<b>EnsapBx</b> : 4 000 € (correspondant aux frais de déplacement).

	Budget prévisionnel €	Participation de Bordeaux Métropole en €	Participation de l'EnsapBx en €
Accueil de stagiaires chiliens et argentins dans les services de Bordeaux Métropole	8 000	7 000	1 000
Partenariat avec la Faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique	9 500	5 500	4 000
Partenariat avec l'Etat du Télangana et Hyderabad, Inde	9 500	5 500	4 000
Partenariat avec la Communauté urbaine de Douala (Cameroun).	6 000	2 000	4 000
Total	33 000 €	20 000 €	13 000 €

*Fait à Bordeaux, le*

*en deux exemplaires originaux.*

#### **SIGNATURES**

**Pour l'EnsapBx**  
**Martin Chenot**  
**Directeur**

**Pour Bordeaux Métropole**  
**Monsieur Alain Juppé**  
**Président**